

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 351

présenté par  
M. Jacob, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques,  
M. Herth, M. Raison et M. Dionis du Séjour

-----  
**ARTICLE 28**

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« quantitative »,

insérer les mots :

« et qualitative, de sécurité sanitaire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de préciser que l'agriculture doit répondre à des objectifs de production quantitative mais aussi qualitative.